

Barrages routiers

Barrages tenus par SECURITAS

| Nom | Emplacement | Autorisés | Refusés |
|-----|---|---|--|
| B1 | Bas de la Rte de St-Cergue Identifiant : Bas Rte St-Cergue | SERVICE, ARTISTE SUD LA RUE, RIVERAIN, VDN, RTE DE ST. CERGUE 102 à 200 Taxis <i>Tous les deux-roues</i> <i>Sans macaron : habitants et employés et clients des entreprises de la Vuarpillière</i> | <i>Passage refusé :</i> PL'ASSE CAMPING-CAR <i>Passage déconseillé :</i> NORD, JURA, DÔME PARTENAIRE (dès 14h30) LIVRAISON (dès 14h30) |
| B2 | Rte de St-Cergue / chemin de Calève Identifiant : Calève | Pas de contrôle sur la Rte de St-Cergue. <i>Tous vélos</i> Accès au chemin de Calève : RIVERAIN SERVICE | Tous les autres. |
| B4 | Rte de St-Cergue / Rte de Gingins <i>Mardi à dimanche, dès 14h00 = pompiers (voir ci-dessous)</i> Identifiant : La Rue Sud | Tous les macarons Paléo, sauf → CARTE DÉCHÈTERIE (JUSQU'À 12H), SPA Livraisons pour Paléo sans macaron <i>Tous vélos</i> <i>Motos avec bracelet bleu ou conducteur badgé</i> | RIVERAIN (LA RUE accepté) CAMPING-CAR Taxis <i>Autres motos</i> |
| B5 | Rte de St-Cergue / Rte vers SPA <i>Mardi à dimanche, dès 14h00 = pompiers (voir ci-dessous)</i> Identifiant : La Rue Nord | Tous les macarons Paléo, sauf → CARTE DÉCHÈTERIE (JUSQU'À 12H), SPA Livraisons pour Paléo sans macaron <i>Tous vélos</i> <i>Motos avec bracelet bleu ou conducteur badgé</i> | RIVERAIN (LA RUE accepté) CAMPING-CAR Taxis <i>Autres motos</i> |
| B8 | Rte Blanche / Parking Dôme Identifiant : Dôme | SERVICE, ARTISTE DÔME PARTENAIRE (avant 14h30) LIVRAISON (avant 14h30) <i>Tous vélos</i> <i>Deux-roues avec bracelet PALEO bleu</i> | RIVERAIN (sauf ferme Aebi) LA RUE P PL'ASSE et CAMPING-CAR NORD, JURA, SUD PARTENAIRE (dès 14h30) LIVRAISON (dès 14h30) |

Barrages tenus par les pompiers et auxiliaires de circulation

| Nom | Emplacement | Autorisés | Refusés |
|----------------|--|---|--|
| B3 | Rte de St-Cergue / Vuarpillière Identifiant : Chevalley | SERVICE, ARTISTE SUD RIVERAIN (selon adresse) LA RUE VDN PARTENAIRE (avant 14h30) LIVRAISON (avant 14h30) NORD, JURA, DÔME, HANDICAPÉ (selon affluence) <i>Tous les deux-roues</i> | PARTENAIRE (dès 14h30) LIVRAISON (dès 14h30) P PL'ASSE CAMPING-CAR RTE DE ST-CERGUE 102 à 200 Taxis |
| B4 | Rte de St-Cergue / Rte de Gingins <i>Jusqu'à 14h00 = Securitas (voir ci-dessus)</i> Identifiant : La Rue Sud | LA RUE ARTISTE (SUR AUTORISATION CENTRALE PALÉO) VDN SERVICE (AVANT 14H30) PARTENAIRE (avant 14h30) LIVRAISON (avant 14h30) <i>Motos avec bracelet bleu ou conducteur badgé</i> | NORD, JURA, SUD, DÔME SERVICE (DÈS 14H30) PARTENAIRE (dès 14h30) LIVRAISON (dès 14h30) RIVERAIN P PL'ASSE CAMPING-CAR Taxis |
| B5 | Rte de St-Cergue / Rte vers SPA <i>Jusqu'à 14h00 = Securitas (voir ci-dessus)</i> Identifiant : La Rue Nord | LA RUE SERVICE, ARTISTE VDN PARTENAIRE (avant 14h30) LIVRAISON (avant 14h30) <i>Motos avec bracelet bleu ou conducteur badgé</i> | NORD, JURA, SUD, DÔME PARTENAIRE (dès 14h30) LIVRAISON (dès 14h30) RIVERAIN P PL'ASSE CAMPING-CAR HANDICAPÉS (macaron officiel) Taxis |
| B6 | Passage à niveau Trélex Identifiant : Train | LA RUE SERVICE, ARTISTE VDN NORD, JURA PARTENAIRE (avant 14h30) LIVRAISON (avant 14h30) HANDICAPÉS (macaron officiel) <i>Motos avec bracelet bleu ou conducteur badgé</i> | SUD, DÔME PARTENAIRE (dès 14h30) LIVRAISON (dès 14h30) RIVERAIN (SAUF AEBI) P PL'ASSE CAMPING-CAR Taxis |
| B7 et B9 | Rte de Gingins / P Sud / Scierie Dürig Identifiant : Dürig | SERVICE, ARTISTE SUD VDN PARTENAIRE (avant 14h30) LIVRAISON (avant 14h30) RIVERAIN (Rte de Gingins) LA RUE <i>Motos avec bracelet bleu ou conducteur badgé</i> | NORD, JURA, DÔME PARTENAIRE (dès 14h30) LIVRAISON (dès 14h30) RIVERAIN (Rte de St-Cergue) P PL'ASSE CAMPING-CAR Taxis |

Couleur des macarons pour véhicules et des bracelets pour motos

| | | | |
|---------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Service | rouge | Partenaire | gris bleu |
| Transport Artistes | orange | Livraison | vert clair |
| P Nord | jaune | Riverain | brun |
| P Jura | bordeaux | La Rue – Riverain | brun \ orange |
| P Sud * | vert | Pl'Asse | bleu |
| P Dôme * | violet | Camping-Car | mauve |
| Ville de Nyon (VdN) | brun \ orange | Rte de St-Cergue | saumon \ rose |

* macaron permanent ou journalier
Deux-roues bracelet plastique rouge

Remarques

Les macarons **DÔME** et **SUD** sont soit permanents, soit valables pour un seul jour. Dans ce dernier cas, la date de validité est inscrite sur le macaron. Les autres macarons sont permanents.

Les macarons **SERVICE** permettent d'accéder partout et de franchir tous les barrages sauf l'accès à la Rue par le B4. L'accès au P Service s'effectue par le haut.

La **feuille de route artistes** (document Word imprimé couleur ou noir-blanc par l'artiste lui-même) a la même valeur qu'un **macaron Transport artiste** et autorise donc le passage aux barrages sur le trajet de la scène concernée.

Les **fournisseurs** ne peuvent plus pénétrer sur le terrain du Festival dès **14h30**, ni stationner dans les parkings réservés à l'organisation. Sauf cas exceptionnel à évaluer sur le moment, ils n'ont donc pas de raison de franchir les barrages.

Les **Handicapés**, munis d'un macaron officiel "handicapé", peuvent stationner dans le parking prévu pour eux sous le P Jura. Ils doivent y accéder en faisant le tour du Festival par le haut de la Route de St-Cergue et sont autorisés à franchir les barrages B6 et B5.

Les **Riverains** doivent accéder à leur domicile ou leur lieu de travail sans traverser la portion des routes de St-Cergue et de Gingins entre l'entrée du Festival et la gare de l'Asse. Au besoin, ils feront un détour pour arriver par l'extérieur. L'adresse doit être inscrite sur le macaron et ils ne peuvent accéder au-delà de celle-ci.

Le macaron **RIVERAIN** ne permet pas d'emprunter la portion de la route de St-Cergue qui passe devant l'entrée principale du Festival, soit entre les numéros 308 et 321. Ils ne peuvent donc jamais franchir les barrages B4 et B5. Les habitants ou entreprises situés à l'intérieur de ce secteur sont au bénéfice du macaron **LA RUE - RIVERAIN**.

L'accès au parking Pl'Asse, autorisé avec le macaron **Pl'Asse**, s'effectue par le circuit habituel des spectateurs, soit par Trélex et Duillier, dès la mise en place des barrages. A partir de 23 heures environ, il est presque impossible de rejoindre cet endroit, en raison de la sortie des parkings. Une seule et éventuelle possibilité est d'emprunter le chemin du Miracle, sous Trélex.

Le macaron **CAMPING-CAR** est délivré à l'arrivée du véhicule dans le camping et ne sert qu'à gérer le stationnement dans la zone camping-cars. **Il ne donne droit à aucun passage de barrage, ni accès dans un parking.**

Les **véhicules agricoles** (tracteurs, moissonneuses) sont autorisés à franchir les barrages B6 et B8 pour se rendre dans les champs qu'ils exploitent.

Les **véhicules agricoles** du plan pluie/sécheresse sont autorisés à franchir tous les barrages pour se rendre sur les terrains et les parkings du Festival pour y épandre de la paille ou pour l'arrosage. Leur conducteur est porteur d'un badge Staff Paléo.

Taxis

Une station provisoire est installée sur le chemin de la Vuarpillière (devant carrosserie Binggeli). Les taxis doivent y accéder en empruntant la **Rte de St-Cergue par le bas**.

Il est interdit aux taxis de passer par les barrages B3 et B7 pour rejoindre les communes des hauts de la ville de Nyon ou la France.

Vélos

Quatres parkings pour **vélos** sont installés, l'un devant la SAPAN, entre les caisses et La Pl'Asse, dans le Parc Chevalin, au P. Dôme et l'autre sur la halle d'exposition du garage Autocarrefour-Ford. Les vélos peuvent donc franchir tous les barrages.

La halle d'exposition du garage Autocarrefour-Ford est réservée aux vélos.

Motos et cyclomoteurs

Les véhicules à deux roues avec moteur peuvent accéder aux trois parkings qui leur sont réservés (Parc Chevalin, Chemin du Bochet, Rte de St-Cergue), mais ne doivent pas traverser le centre du dispositif. Ils ne sont pas autorisés à franchir les barrages B4, B5, B6, B7, B8, B9.

Les motos dont le conducteur porte un badge Paléo 2018 avec photo peuvent franchir les barrages B4, B5, B6, B7, B8 et B9, pour rejoindre le parking deux-roues devant la SAPAN ou Chemin de la Scierie.

Les vélos et les motos portant le bracelet bleu « deux-roues » peuvent franchir tous les barrages.